

Département de Saône-et-Loire

COMMUNE d'ANSOUIS

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**pour :**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

CARTE COMMUNALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1)

DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

ALIÉNATION

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.

AUTRES :

**relatif à :**

Révision allégée n°1 du Plan  
local d'urbanisme

(1) Cocher la case correspondante

**OBJET DE L'ENQUÊTE**

révision allégée du plan local d'urbanisme de la  
Commune d'ANNOIS-VALENTIGNEY

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE**

Arrêté n° ANS 2021-05-104 en date du : 10/05/2021

de :  (1)  
de :  (1)

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Monsieur Jacques SUBE

**Président de la**

**commission d'enquête :** M ..... qualité .....

Membres titulaires : M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

Membres suppléants : M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

**Durée de l'enquête :**

Date d'ouverture : 03 juin 2021 Date de clôture : 05 juillet 2021

Siège de l'enquête : Mairie d'ANNOIS

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : .....

**CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)**

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à .....

**RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)**

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 03 juin 2021 de 09 heure 00 à 12 heure 00

le 05 juillet 2021 de 09 heure 00 à 12 heure 00

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2) .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

le ..... de ..... heure ..... à ..... heure .....

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de .....).

(3) Rayer la mention inutile.



OBSERVATIONS DU PUBLIC

jeudi 03 juin 2021. Première permanence

. Néant.

lundi 05 juillet 2021. Deuxième permanence

Néant

---

PAS DE TEXTE

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Jacques SURE, commissaire enquêteur déclare clos  
le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 03 juin 2021 ou 05 juillet 2021

au

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 0

de la page n° 2/4 à la page n° 2/4

En outre, j'ai reçu 0 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 0 pièces qui y sont annexées et le dossier  
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 05/07/2021

à M

A Ansouis, le 05/07/2021



Signature

 21/21